

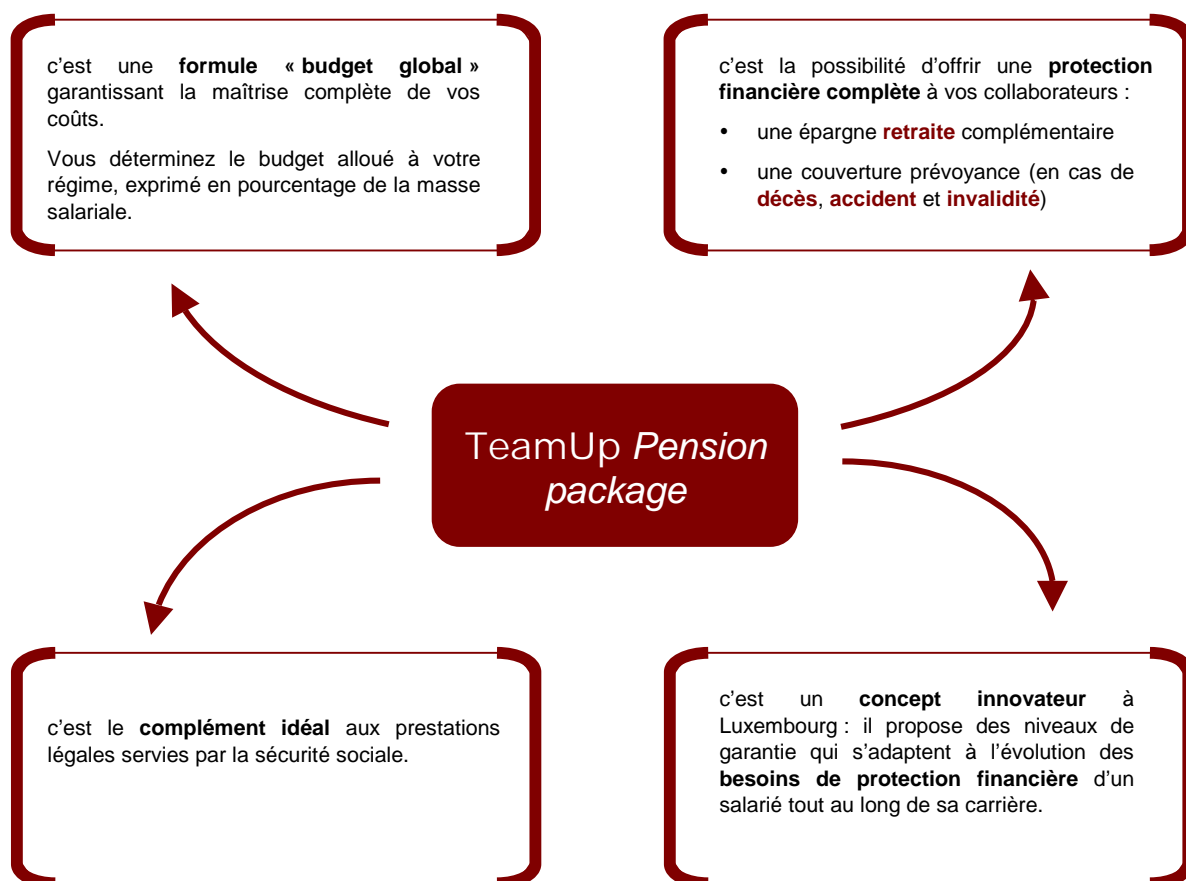
TeamUp Pension

L'ASSURANCE ADAPTÉE
À VOTRE ENTREPRISE

TeamUp Pension package

La prospérité de l'entreprise est liée au talent et à la motivation des personnes qui y travaillent.

TeamUp Pension package permet d'encourager et de récompenser ces qualités tout en respectant les préoccupations et les contraintes budgétaires de votre entreprise.





TeamUp Pension package, la protection financière idéale de vos collaborateurs

En votre qualité d'employeur, vous désirez motiver vos collaborateurs et par là même, améliorer les performances de votre entreprise.

Avec l'instauration d'un Régime Complémentaire de Pension, vous apportez une réelle plus-value à votre personnel en vous préoccupant de leurs besoins de protection financière et donc, de leur qualité de vie.

Le salarié n'ignore plus aujourd'hui les incertitudes concernant la pension légale qui lui sera versée lors de son départ à la retraite. La constitution d'une épargne complémentaire lui permettant d'aborder avec sérénité sa retraite paraît ainsi toute naturelle.

De même, en cas d'invalidité ou de décès du salarié, le versement de la rente d'invalidité ou de la pension de survie génère un écart par rapport à la situation financière préalable. Et cette perte de revenus s'ajoute aux épreuves morales auxquelles on se trouve confronté face à un handicap ou la disparition d'un proche.

Votre entreprise, encouragée par l'Etat, peut jouer un rôle actif dans la sécurité financière de vos collaborateurs en leur offrant des garanties adéquates en matière de Retraite et de Prévoyance.

AXA Luxembourg a imaginé pour vous une solution simple et transparente : *TeamUp Pension package*.

Ce Régime Complémentaire de Pension est aussi bien destiné aux PME qu'aux grandes entreprises grâce à son approche « budget global » qui permet de maintenir une parfaite maîtrise des coûts de l'entreprise tout en offrant des garanties complètes pour les salariés.

Cette formule « package » accorde la priorité au financement de la Retraite tout en proposant un large éventail de couvertures Prévoyance (Décès, Accident, Invalidité).

L'innovation proposée par *TeamUp Pension package*, c'est la possibilité d'adapter le niveau des garanties à l'évolution des besoins de protection financière tout au long de la carrière du salarié. Le tableau ci-dessous présente les niveaux de garantie Prévoyance préconisés par AXA en fonction du budget retenu par l'employeur.

Niveaux de garantie PRÉVOYANCE préconisés par AXA en fonction du budget retenu par l'employeur (exprimés en pourcentage du traitement annuel)

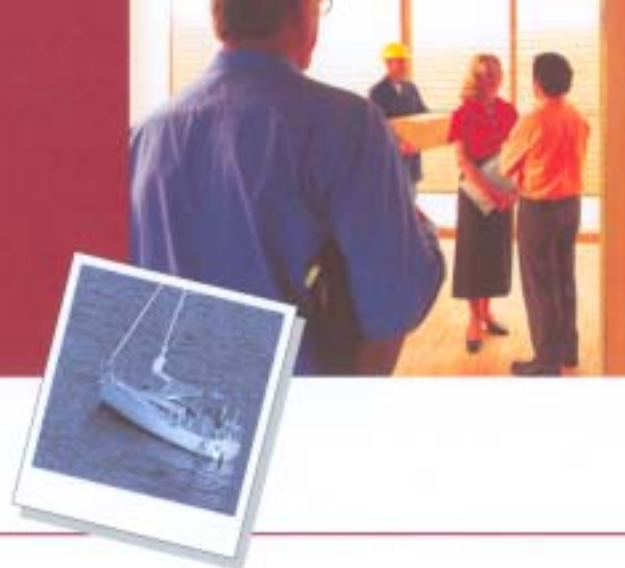
Budget	Décès à 20 ans - à 65 ans	ACCRA* à tout âge	Invalidité à 20 ans - à 60 ans
2,50%	250% → 0%	150%	15% → 10%
3%	300% → 0%	150%	20% → 10%
3,50%	300% → 50%	150%	20% → 10%
4% et +	350% → 50%	150%	25% → 10%

* assurance complémentaire contre les risques de décès par accident

Le solde de l'enveloppe fixée, soit entre 50% et 77% du budget total selon l'âge du collaborateur, est consacré à la Retraite.

Pour chaque niveau de budget, AXA a ainsi établi le panachage idéal relatif au niveau des garanties Retraite, Décès, Accident et Invalidité.





Volet Prévoyance (Décès, Accident, Invalidité)

TeamUp Pension package, ce sont des niveaux de garantie adaptés aux besoins des salariés.

La situation financière d'un salarié au début de sa carrière professionnelle est généralement fragile. Elle nécessite une protection particulière de ses proches, notamment en cas de décès et d'invalidité, afin de faire face par exemple au remboursement d'un emprunt hypothécaire. Garantir un niveau de vie satisfaisant à sa famille est donc ressenti par le collaborateur comme un élément essentiel de son confort patrimonial.

TeamUp Pension package propose ainsi des niveaux de garantie évolutifs. Les couvertures prévoyance sont très importantes aux jeunes âges et moins élevées au fur et à mesure de l'avancement de la carrière.

TeamUp Pension package, c'est un large éventail de couvertures des risques Décès et Invalidité.

En cas d'incapacité de travail (suite à une maladie ou un accident) ou en cas de décès, le salarié et ses proches sont confrontés à une perte de revenu importante. TeamUp Pension prévoit des réponses adaptées à chaque situation :

- en cas de **décès** avant l'âge de la retraite, AXA verse un **capital décès** ainsi que **l'épargne retraite accumulée** aux bénéficiaires ;
- en cas d'**accident** avant l'âge de la retraite entraînant le décès ou une invalidité totale et permanente, AXA verse un **capital complémentaire** aux bénéficiaires, respectivement au salarié ;
- en cas d'**incapacité de travail**, AXA verse mensuellement une **rente d'invalidité** au salarié et prend en charge le paiement des primes versées par l'entreprise dans l'assurance de groupe (**exonération**).

Prestations Prévoyance servies par la Sécurité Sociale et par TeamUp Pension package								
Prestations en cas de DÉCÈS – marié(e) sans enfant (cl. 2.0.)								
Âge	Traitement annuel		Pension annuelle légale de survie (cl. 1.a.0.)		Taux de remplacement (2)/(1)	TeamUp Pension package* (3)		Taux de remplacement Pension légale + TeamUp Pension Package = (2)+(3)/(1)
	brut (€)	net (€) (1)	brute (€)	nette (€) (2)		brut = net (€)		
35	38.949	32.953	20.002	19.314	58,61%	8.536		84,51%
45	52.344	42.493	24.630	23.309	54,85%	11.555		82,04%
55	70.347	54.113	30.401	27.348	50,54%	16.092		80,28%
Prestations en cas d'INVALIDITÉ – marié(e) sans enfant (cl. 2.0.)								
Âge	Traitement annuel		Pension annuelle légale d'invalidité		Taux de remplacement (2)/(1)	TeamUp Pension package** (3)		Taux de remplacement Pension légale + TeamUp Pension Package = (2)+(3)/(1)
	brut (€)	net (€) (1)	brute (€)	nette (€) (2)		brut = net (€)		
35	38.949	32.953	25.139	23.965	72,73%	7.546		95,63%
45	52.344	42.493	31.063	29.028	68,31%	8.179		87,56%
55	70.347	54.113	38.472	35.069	64,81%	8.354		80,25%

* rente annuelle (= conversion du capital décès + capital décès complémentaire + réserve retraite)

** rente annuelle

Ce tableau est construit sur base des hypothèses suivantes :

- carrière-type débutant à 20 ans avec un traitement annuel brut de 25.000 €, une augmentation de 3%/an jusqu'à 55 ans et de 1,5%/an ensuite
- budget global consacré par l'entreprise : 4% du traitement annuel brut
- taux d'intérêt de 2,5%



Volet Retraite

TeamUp Pension package, c'est accorder la priorité au financement de la Retraite.

Vers l'âge de 50 ans, les besoins de protection en cas de décès et d'invalidité se font moins ressentir. En effet, après le départ du domicile des enfants et le remboursement des emprunts, le salarié prend le temps de penser à lui... Son attention s'oriente alors vers la constitution d'un revenu de remplacement adéquat qui lui permettra de jouir pleinement de sa retraite.

Bien souvent, dans un régime complémentaire de pension à « budget global », les primes prévoyance augmentent avec l'âge et affectent directement la part du budget consacrée à la retraite. **TeamUp Pension package** innove en offrant la constance du niveau de financement de la retraite tout au long de la carrière du salarié. En utilisant les niveaux de prévoyance préconisés par AXA (cf. tableau en page 2), entre 50% et 77% du budget global sont alloués en permanence à la retraite. De cette manière, **TeamUp Pension package** apporte une précieuse contribution au confort du salarié désirant conserver, à l'âge de la retraite, un revenu équivalent à celui dont il jouissait durant sa vie active.

TeamUp Pension package, c'est la constitution d'une épargne Retraite.

Le budget que l'entreprise consacre chaque année au régime, déduction faite des primes consacrées à la prévoyance, forme au fil des années un capital qui sera versé à l'affilié, au moment de son départ à la retraite. Si le salarié décède avant l'âge de la pension, l'épargne Retraite accumulée est versée à sa famille ou à ses proches et s'ajoute ainsi aux prestations prévues en cas de décès (cf. volet Prévoyance).

En tant qu'employeur, vous sélectionnez parmi les supports de financement suivants les fonds qui seront proposés aux affiliés :

- la capitalisation à taux d'intérêt garanti (majorée d'une participation aux bénéfices annuelle) ;
- l'investissement parmi une sélection de Sicav gérées par les spécialistes financiers du Groupe AXA.

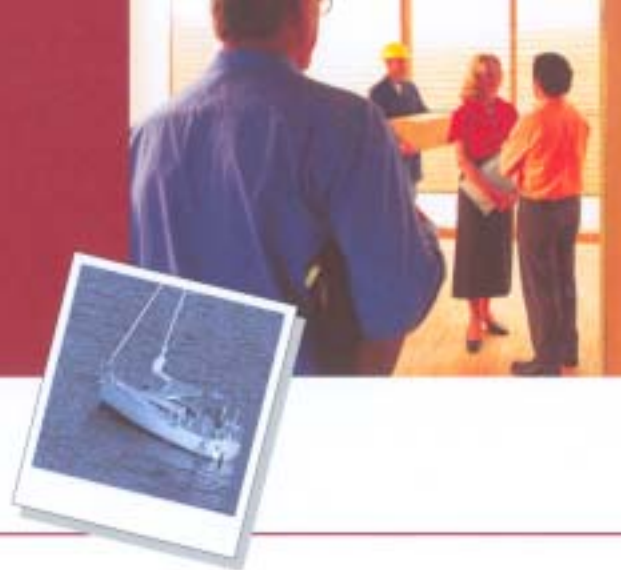
Vous pouvez proposer à vos collaborateurs de compléter cette épargne par des cotisations personnelles. Cette participation présente un avantage fiscal certain du fait de sa déductibilité par le salarié.

Prestations Retraite servies par la Sécurité Sociale et par TeamUp Pension package							
Prestations RETRAITE – marié(e) sans enfant (cl. 2.0.)							
Âge lors de l'affiliation à TeamUp Pension package	Dernier traitement annuel		Pension annuelle légale Retraite (vieillesse)*		Taux de remplacement (2)/(1)	TeamUp Pension package**(3)	Taux de remplacement Pension légale + TeamUp Pension package (2)+(3)/(1)
	brut (€)	net (€)(1)	brute (€)	nette (€) (2)		brut = net (€)	
35	80.434	58.892	57.231	48.913	81,67%	4.992	90,00%
45	80.434	58.892	57.231	48.913	81,67%	3.164	86,95%
55	80.434	58.892	57.231	48.913	81,67%	1.518	84,20%

* estimation effectuée sur base d'une carrière d'affiliation de 40 ans à la sécurité sociale

** capital converti en rente annuelle

Les hypothèses de base qui ont permis de construire ce tableau sont identiques à celles du tableau présentant les prestations prévoyance (cf. p. 3).



Les avantages TeamUp Pension package

Pour votre entreprise

- vous optimisez votre politique salariale ;
- vous renforcez la motivation de vos collaborateurs et récompensez leur fidélité ;
- vous maîtrisez vos coûts grâce à la formule du « budget global » ;
- les allocations patronales versées ne sont assujetties à aucune charge sociale et sont, jusqu'à un certain plafond, fiscalement déductibles ;
- vous disposez d'un argument de poids lors du recrutement ;
- de part le concept de TeamUp Pension, la gestion administrative réalisée au sein de votre entreprise est minimale.

Pour vos collaborateurs

- ils bénéficient d'une protection financière complète :
 - constitution d'un capital retraite complémentaire,
 - large couverture en cas de décès et d'invalidité.
- ils disposent de garanties complémentaires aux prestations légales adaptées à l'évolution de leurs besoins.
- ils jouissent d'une alternative avantageuse à l'augmentation de salaire.
- ils profitent d'une fiscalité avantageuse : déductibilité des cotisations personnelles (max. 1.200 €/an) et exonération des prestations issues d'un régime complémentaire de pension versées à un résident luxembourgeois.

TeamUp Pension package, une bonne alternative à l'augmentation salariale

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, les charges relatives aux allocations patronales (primes versées au profit d'un régime complémentaire de pension) sont nettement moins élevées que celles appliquées à une augmentation de salaire.

Classe impôt	Revenu annuel brut	Avantage net pour le salarié (1)	Cas d'une augmentation salariale			Cas d'un versement de prime dans TeamUp Pension package		
			Augmentation brute	Coût pour l'entreprise (2)	Net salarié / coût entreprise (1) / (2)	Allocation patronale	Coût pour l'entreprise (3)	Net salarié / coût entreprise (1) / (3)
1.0	40.000 €	1.000 €	1.832 €	2.066 €	48%	1.010 €	1.212 €	83%
2.0	40.000 €	1.000 €	1.366 €	1.541 €	65%	1.010 €	1.212 €	83%
2.2	40.000 €	1.000 €	1.366 €	1.541 €	65%	1.010 €	1.212 €	83%

* la cotisation dépendance de 1% payée par l'employé sur les allocations patronales a été retenue.

Concernant l'impôt du salarié, nous n'avons pas tenu compte d'autres possibilités de déduction fiscale que celles de la sécurité sociale.



Fiscalité et Services

Le cadre fiscal

• du point de vue de l'entreprise

Les primes versées par l'employeur, de même que les impôts y relatifs, sont déductibles à titre de « dépenses d'exploitation » et ce, jusqu'à 20% de la rémunération annuelle ordinaire de chaque affilié.

Les allocations patronales sont imposables à un taux forfaitaire (20% en l'état actuel de la législation) à charge de l'employeur.

• du point de vue de l'affilié

Les cotisations personnelles versées par le salarié sont déductibles en tant que « dépenses spéciales » jusqu'à concurrence de 1.200 €/an (plafond dédié exclusivement au régime complémentaire de pension).

Les prestations issues d'un régime complémentaire de pension versées à un résident luxembourgeois sont exemptes de l'impôt sur le revenu (art. 115-17a LIR). Les règles relatives à l'imposition des prestations issues d'un régime complémentaire de pension luxembourgeois et versées à un non résident dépendent des conventions passées entre les Etats concernés tendant à éviter les doubles impositions.

La contribution à l'« assurance dépendance » (1% des allocations patronales) est à charge de l'affilié.

Le plus TeamUp Pension package

Son concept innovateur : une protection financière qui évolue en fonction des besoins du salarié.

Les services proposés par AXA Luxembourg

Nous vous conseillons dans l'élaboration d'un Régime Complémentaire de Pension respectant les dispositions de la loi du 8 juin 1999.

Vous bénéficiez du soutien de notre équipe spécialisée afin de vous informer sur les aspects légaux, fiscaux et pratiques d'une assurance de groupe.

Nous sommes à votre disposition pour réaliser le dossier d'enregistrement de votre régime auprès de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale.

Chaque année, nous vous transmettons un certificat individuel par affilié.

Pour des besoins spécifiques, nous pouvons vous apporter des solutions à la carte. Nos spécialistes sont à votre disposition pour analyser avec vous la situation de votre entreprise et lui construire un plan parfaitement adapté.

Si vous désirez compléter la couverture **Santé** de vos collaborateurs, découvrez notre assurance groupe **TeamUp Santé**.



Pour toute information ou pour obtenir un projet personnalisé à votre entreprise, n'hésitez pas à contacter votre agent / courtier AXA ou notre Département Vie Entreprises au 45 30 20 – 4768.